

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF SIDE-CAR CROSS INTER



Moto-Club : MOTO CLUB BRIOCHIN

E-mail : martialbriens@orange.fr

Téléphone : 06 07 10 82 32

Organisateur technique : MARTIAL BRIENS

N° d'épreuve FFM : 502

Date : 7 MAI 2023

Lieu : DOUVENANT - ST BRIEUC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	-----	LOUVEL LEON	Licence :	016002
Délégué FFM (Président de jury)	-----	GOUX CHRISTIAN	Licence :	011943
Membre du Jury	-----	RENAULT PASCAL	Licence :	020609
Membre du Jury	-----	NAEL GUY	Licence :	161279
Commissaire technique responsable	-----	LOGEAS EMMANUEL	Licence :	124914
Responsable du chronométrage	-----	LIEVREMONT-STEFKOVIC MAURICETTE	Licence :	001279

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

SIDE-CAR CROSS INTER

Age*	-----	16 ans minimum pour les pilotes 15 ans minimum pour les passagers 60 ans maximum pour les pilotes et passagers
Licences	-----	NCO / Inter / LUE
Cylindrée	-----	250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Plaques	-----	Numéro blanc sur fond vert

* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne devront pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1963).

🔗 Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros (125 € pour les équipages de réserve) augmentée des primes ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	140 €	6 ^{ème}	70 €	11 ^{ème}	45 €	16 ^{ème}	20 €
2 ^{ème}	120 €	7 ^{ème}	65 €	12 ^{ème}	40 €	17 ^{ème}	15 €
3 ^{ème}	100 €	8 ^{ème}	60 €	13 ^{ème}	35 €	18 ^{ème}	10 €
4 ^{ème}	90 €	9 ^{ème}	55 €	14 ^{ème}	30 €	19 ^{ème}	10 €
5 ^{ème}	80 €	10 ^{ème}	50 €	15 ^{ème}	25 €	20 ^{ème}	10 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... ODOT JOSCELYN

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **YVES LE FOLL**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **7**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **SAINT BRIEUC**

Adresse **VALLEE DE DOUVENANT**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1780**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **95**

Nombre d'OCP* **25 + 5**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ SIDE-CAR :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **23/02/2023**

MOTO CLUB BRIOCHIN

BRIENS MARTIAL
 59 rue des sports
 22590 PORDIC

VISA DE LA LIGUE

DATE: **28/02/2023**

LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE BRETAGNE

18 rue Pierre de Coubertin - Brézillet
 22440 PLOUBAGAN
 ☎ 07 96 73 25 77
 ligue.moto.bretagne@orange.fr
 SIRET 319 357 264 00050 - APE 9312Z

VISA DE LA FFM

DATE: **12/04/2023**

NUMÉRO: **23/0371**



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : MOTO CLUB BRIOCHIN

E-mail : martialbriens@orange.fr

Téléphone : 06 07 10 82 32

Organisateur technique : MARTIAL BRIENS

N° d'épreuve FFM : 502

Date : 7 MAI 2023

Lieu : DOUVENANT - ST BRIEUC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LOUVEL LEON	Licence : 016002
Président du Jury ou Arbitre*	GOUX CHRISTIAN	Licence : 011943
Membre du Jury	RENAULT PASCAL	Licence : 020609
Membre du Jury	NAEL GUY	Licence : 161279
Commissaire technique responsable	LOGEAS EMMANUEL	Licence : 124914
Responsable du chronométrage	LIEVREMONT-STEFKOVIC MAURICETTE	Licence : 001279

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
CHPT BRETAGNE I25CC	13	22	I25cc 2T	NCO-INJ-NJ3C - 44€
TROPHEE NATIONAL	15	60	A PARTIR DE I25cc	NCO-INT-LUE - 40€
CHPT FRANCE SIDE CAR CROSS INTER	PILOTE 16 ANS	60	350cc à 750cc	NCO-INT-LUE - 80€
	PASSAGER 15 ANS	60		

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **ODOT JOSCELYN**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **YVES LE FOLL**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **7**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **SAINT BRIEUC**

Adresse **VALLEE DE DOUVENANT**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1780**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **95**

Nombre d'OCP* **25 + 5**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

23/02/2023

MOTO CLUB BRIOCHIN

BRIENS MARTIAL

59 rue des sports

22590 PORDIC

VISA DE LA LIGUE

DATE: **28/02/2023**

LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE BRETAGNE

18 rue Pierre de Coquerin - Brézillet

22440 PLOUFAGAN

☎ 02 96 78 25 77

ligue.moto.bretagne@orange.fr

SIRET 319 357 264 00080 - APE 9312Z

VISA DE LA FFM

12/04/2023

DATE:

NUMÉRO: **23/0371**



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : BRIOCHIN

Date : 06 MAI 2023

Lieu : SAINT BRIEUC



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
15 H 00	20 H 00	Contrôles administratifs		
15 H 00	20 H 00	Contrôles techniques		

Moto-Club : BRIOCHIN

Date : 07 MAI 2023

Lieu : SAINT BRIEUC

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
8 H 00	8 H 45	Contrôles administratifs		
8 H 00	8 H 45	Contrôles techniques		
8 H 45	9 H 05	Essais Libres	NATIONAL	20 MM
9 H 15	9 H 35	Essais Libres	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR	20 MM
9 H 45	10 H 05	Essais Libres + Chronos	CHPT DE BRETAGNE 125 CM3	20 MM
		Pause		25 MM
10 H 30	10 H 50	Essais Chronométrés	NATIONAL	20 MM
11 H 00	11 H 30	Essais Chronométrés	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR	30 MM
11 H 35	11 H 45	Test de départs	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR	10 MM
		Repas		
13 H 30		Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR	
13 H 40	14 H 10	Manche 1	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR	20 MM + 2 T
14 H 15	14 H 40	Manche 1	NATIONAL	20 MM + 1 T
14 H 45	15 H 10	Manche 1	CHPT DE BRETAGNE 125 CM3	20 MM + 1 T
		Entracte		15 MM
15 H 25		Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR	
15 H 35	16 H 05	Manche 2	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR	20 MM + 2 T
16 H 10	16 H 35	Manche 2	NATIONAL	20 MM + 1 T
16 H 40	17 H 05	Manche 2	CHPT DE BRETAGNE 125 CM3	20 MM + 1 T
		Entracte		15 MM
17 H 20		Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR	
17 H 30	18 H 00	Manche 3	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR	20 MM + 2 T
18 H 05	18 H 30	Manche 3	NATIONAL	20 MM + 1 T
		Remise des Prix		

